



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1, 2
Partie 2 Corrections aux cartes	3 à 5
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	6
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	Néant
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	7

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

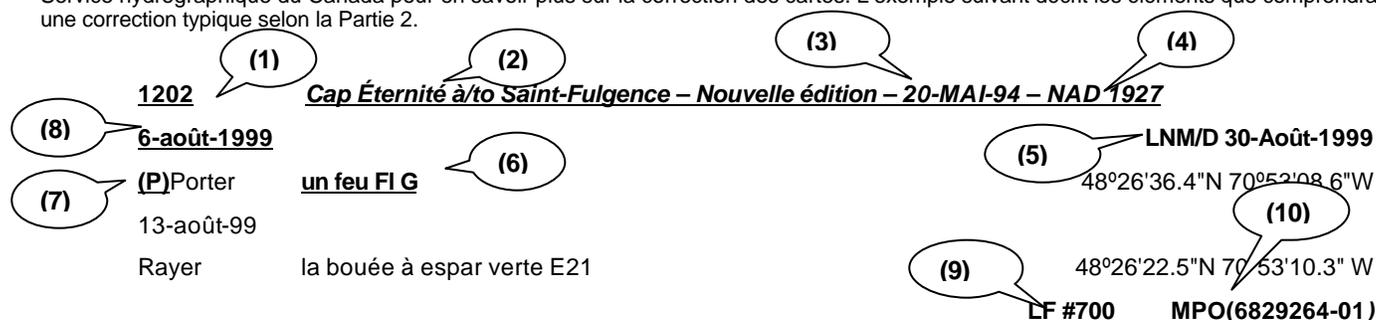
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *x* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada

Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.
Electroniques et d'Information.

INDEX

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2004.	6
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA ACHETÉES ENTRE AOÛT 2002 ET MARS 2003.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	2

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3313	3				
3478	3				
3493	3				
3548	3				
3602	3				
5003	4				
5450	4				
5705	4				
6311	4,5				
7010	5				
L/C 7011	5				

PARTIE 1 – Édition 08/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA ACHETÉES ENTRE AOÛT 2002 ET MARS 2003.

Nous avons découvert récemment que certaines cartes du Service hydrographique du Canada achetées entre août 2002 et mars 2003 souffrent d'un manque de résistance inacceptable.

Le problème est que l'encre peut se détacher de l'enduit de papier. Les cartes résistent mal au pliage et au contact avec l'eau. Il est facile d'identifier ces cartes en raison de la présence d'un enduit poudreux blanc en surface. Malheureusement, cet enduit, qui colle aux mains lors d'une manipulation normale, a été mal appliqué au papier au moment de sa fabrication. La meilleure façon de vérifier vos cartes consiste à gratter une surface blanche avec votre ongle.

Jusqu'au 31 mars 2004, le Service hydrographique du Canada remplacera toute carte achetée entre août 2002 et mars 2003 qui présente les caractéristiques susmentionnées. Veuillez contacter votre dépositaire pour remplacer gratuitement vos cartes.

Le SHC est en train de s'adapter à l'évolution de la technologie tout en assurant aux clients que les ressources sont utilisées efficacement pour que l'information essentielle soit transmise aux clients. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Le SHC est à développer des mesures pour que ce genre de situation ne se reproduise plus. Entre temps, nous nous excusons pour tout inconfort que vous pourriez avoir subi.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.

Le Service hydrographique du Canada (SHC) fournit des cartes marines au public en vue de maintenir un niveau de service qui assure la sécurité de la navigation tout en maintenant les coûts à un niveau raisonnable. Un nombre de cartes papier du SHC sont maintenant imprimées à l'aide de la technologie d'impression sur demande (ISD). Les clients ont peut-être constaté des différences par rapport aux cartes lithographiques. Même si les cartes ISD ne sont pas aussi résistantes que les cartes lithographiques pour le moment, cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes plus efficacement tout en y ajoutant de nouveaux renseignements importants qui améliorent leur contenu. Le coût de production est aussi maintenu à un niveau raisonnable. La sécurité de la navigation n'est pas touchée si les cartes sont utilisées avec soin.

La technologie d'ISD permet au client d'avoir des cartes à jour sans correction manuelle ni annexe graphique. Elle garantit au client qu'une carte ne sera jamais épuisée. Par conséquent, le navigateur pourra toujours acheter une carte à jour. En cas d'urgence nationale, beaucoup de cartes pourraient être fournies en peu de temps. Ces avantages ont amélioré la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la protection de la propriété commerciale.

Le SHC recommande à ses clients de manipuler les cartes ISD plus délicatement que les cartes lithographiques tout en évitant de renverser du liquide sur les cartes. Même si les cartes sont recouvertes d'un enduit, l'information essentielle (noir) devrait demeurer. Au moment de l'achat, la carte ISD sera à jour. Les cartes ISD sont également imprimées sur du papier plus blanc que le papier utilisé dans le passé et, par conséquent, les marques de crayon résiduelles peuvent être plus apparentes. Il importe donc de ne pas appuyer trop fort sur votre crayon. Selon les tests effectués par le SHC, les meilleurs résultats sont obtenus avec une gomme à effacer jaune de forme cubique (Indian gum eraser); celle-ci est aussi convenable aux cartes lithographiques.

Malgré les améliorations constantes faites par le SHC envers les processus d'impression et de distribution, vous pouvez vous attendre à ce que la qualité du papier demeure la même pour environ 2 ans. De plus, la technologie devrait s'améliorer et devenir moins dispendieuse dans les prochaines années. Éventuellement, le SHC pourra grâce aux cartes ISD explorer de nouveaux modèles d'entreprise avec le secteur privé. Par exemple, l'impression pourrait se faire chez les dépositaires au lieu de SHC.

Le SHC s'adapte aux nouvelles réalités et tient à assurer à ses clients qu'il utilise efficacement ses ressources pour diffuser l'information essentielle en matière de sécurité maritime. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du SHC à www.cartes.gc.ca

PARTIE 1 – Édition 08/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/charts/index.php?lang=f>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTENOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

**PARTIE 2 – Édition 08/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

3313 - Sansum Narrows - Feuille 14 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

13-AOÛT-2004 LNMD. 20-FEV-2004
Porter un câble sous-marin joignant 48°48'56.4"N 123°36'33.9"W
48°48'56.1"N 123°35'42.6"W
48°47'33.6"N 123°31'48.9"W
et 48°47'33.6"N 123°31'18.3"W
MPO(6201116-01)

3478 - Sansum Narrows - Nouvelle édition - 24-FEV-1995 - NAD 1983

13-AOÛT-2004 LNMD. 14-NOV-2003
Porter un câble sous-marin joignant 48°48'56.4"N 123°36'33.9"W
48°48'56.1"N 123°35'42.6"W
48°47'33.6"N 123°31'48.9"W
et 48°47'33.6"N 123°31'18.3"W
MPO(6201116-01)

3493 - Vancouver Harbour, Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 18-DEC-1998 - NAD 1983

27-AOÛT-2004 LNMD. 04-JUIN-2004
Porter un feu FI Y (Priv) 49°17'23.7"N 123°06'24.1"W
MPO(6201121-01)

Porter un feu FI Y (Priv) 49°17'23.4"N 123°06'23.9"W
MPO(6201121-02)

3548 - Port Hardy - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983

27-AOÛT-2004 LNMD. 25-JUIL-2003
Déplacer la bouée d'avertissement à espar jaune, marquée ND de 50°43'15.8"N 127°29'08.1"W
à 50°43'12.3"N 127°29'04.6"W
(P2004049) MPO(6201118-01)

Déplacer la bouée d'avertissement à espar jaune, marquée NE de 50°43'12.3"N 127°29'04.6"W
à 50°43'10.2"N 127°29'01.9"W
(P2004050) MPO(6201118-02)

3602 - Approaches to/Approches à Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

13-AOÛT-2004 LNMD. 30-JAN-2004
Porter la légende See/Voir note SPORT FISHING/PÊCHE SPORTIVE 48°31'54.0"N 125°02'36.0"W
MPO(6201117-01)

Porter la note SPORT FISHING 48°07'24.0"N 126°27'30.0"W
Concentration of small sport fishing vessels may be encountered from June to September. Some vessels may not be well equipped and have inexperienced crews. Vessel movements may be unpredictable. Extra caution should be exercised.

PÊCHE SPORTIVE

De juin à septembre, il peut y avoir des grandes concentrations de bateaux de pêche, dont certains peuvent être sous-équipés et ne disposer que d'un équipage inexpérimenté. Les déplacements de ces bateaux peuvent être imprévisibles, forçant ainsi les autres navigateurs à redoubler de prudence.

MPO(6201117-02)

**PARTIE 2 – Édition 08/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

5003 - Hudson Bay (Southern Portion) and James Bay - Nouvelle édition - 26-SEPT-1969 - Inconnu

13-AOÛT-2004

Modifier la légende (See Chart 5706) pour lire (See Chart 5505)

LNMD. 26-DEC-2003

57°01'00.0"N 077°28'00.0"W
MPO(6601997-01)

Modifier la note "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 2 of each year." pour lire "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 35 of each year."

56°06'00.0"N 091°00'00.0"W

MPO(6602005-02)

5450 - Hudson Strait - Nouvelle édition - 22-MAI-1970 - NAD 1927

13-AOÛT-2004

Modifier la note "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 2 of each year." pour lire "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 35 of each year."

LNMD. 09-JUIL-2004

59°14'00.0"N 070°40'00.0"W

MPO(6602005-03)

20-AOÛT-2004

Modifier la légende Fl 6 sec 270 ft 6M pour lire Fl 6 sec 270 ft 8M vis-à-vis le feu

LNMD. 13-AOÛT-2004

61°04'48.0"N 069°33'30.0"W

LF(2560) MPO(6601998-01)

5705 - Cape Dufferin to/à Broughton Island - Nouvelle édition - 13-MAI-1983

13-AOÛT-2004

Modifier la note "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 2 of each year. Pour plus de renseignements concernant ces zones, consulter l'Avis aux navigateurs No. 2 de chaque année." pour lire "For additional information concerning these areas see Notice to Mariners No. 35 of each year. Pour plus de renseignements concernant ces zones, consulter l'Avis aux navigateurs No. 35 de chaque année."

LNMD. (485-1983)

58°51'15.0"N 078°08'00.0"W

MPO(6602005-01)

6311 - Continuation A/B - Carte nouvelle - 17-AOÛT-1962

06-AOÛT-2004

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée du chenal Pine
Par cette annonce, l'Avis 738(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03, publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

LNMD. (388-1983)

59°15'12.0"N 106°39'00.0"W

MPO(6015339-01)

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée de la rivière Fond du Lac
Par cette annonce, l'Avis 751(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03, publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

59°16'14.0"N 105°59'00.0"W

MPO(6015344-01)

6311 - Continuation B/C - Carte nouvelle - 17-AOÛT-1962

06-AOÛT-2004

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée du chenal Pine
Par cette annonce, l'Avis 738(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03, publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

LNMD. (388-1983)

59°15'12.0"N 106°39'00.0"W

MPO(6015339-01)

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée de la rivière Fond du Lac.
Par cette annonce, l'Avis 751(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03, publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

59°16'14.0"N 105°59'00.0"W

MPO(6015344-01)

**PARTIE 2 – Édition 08/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

6311 - Continuation C/D - Carte nouvelle - 17-AOÛT-1962

06-AOÛT-2004

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée du chenal Pine
Par cette annonce, l'Avis 738(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03,
publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

LNMD. (388-1983)
59°15'12.0"N 106°39'00.0"W

MPO(6015339-01)

ANNULE les feux d'alignement de l'entrée de la rivière Fond du Lac
Par cette annonce, l'Avis 751(P)/96 est annulé. Voir l'Avis 1002/03,
publié dans la Partie 1 de l'édition 10/2003.

59°16'14.0"N 105°59'00.0"W

MPO(6015344-01)

7010 - Davis Strait and/et Baffin Bay - Nouvelle édition - 12-JAN-1979 - NAD 1927

13-AOÛT-2004

Rayer la profondeur de 6 brasses

LNMD. 09-NOV-2001
64°18'00.0"N 052°22'30.0"W
MPO(6602010-01)

Porter une profondeur de 2 brasses, 5 pieds

64°16'43.0"N 052°19'40.0"W
MPO(6602010-02)

L/C7011 - Hudson Strait/Detroit D'Hudson to/à Gronland - Nouvelle édition - 02-SEPT-1983

13-AOÛT-2004

Porter une profondeur de 2 brasses, 5 pieds

LNMD. 09-NOV-2001
64°16'43.0"N 052°19'40.0"W
MPO(6602010-02)

**PARTIE 3 – Édition 08/2004
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2004.

Page 3-5

Sous **Pour les navires se dirigeant vers un port canadien**

- Rayer : Courriel : mctsrmic@attmail.com (aucune pièce jointe, texte clair seulement)

Page 3-11

Sous **CVTS hauturier - Contact pour les comptes rendus**

- Rayer : Directement au Centre SCTM de Vancouver par courriel : MCTSRMIC@ATTMAIL.COM
- Ajouter: Directement au Centre SCTM de Vancouver par courriel : RMIC-PACIFIC@PAC.DFO-MPO.GC.CA

Page 3-15

Sous **Personnes à contacter pour des rapports du CVTS OFFSHORE et NORDREG - Sous Courriel :**

- Rayer : MCTSRMIC@ATTMAIL.COM
- Ajouter: RMIC-PACIFIC@PAC.DFO-MPO.GC.CA

PARTIE 5 – Édition 08/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

180.9	Juan de Fuca, Ligne de séparation du trafic - Bouée lumineuse JA (É.-U.)	48 29 37.7 124 43 38.3	F Y	2.5s	Jaune, marquée "JA".	À longueur d'année.
-------	--	---------------------------	-----	------	-------	-------	----------------------	---------------------

Carte:3606
Éd. 08/04 (P04-051)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.